



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Relevé de décisions

OBJET DE LA RÉUNION	Schéma régional des carrières Comité de pilotage n°4	Version du 24/02/20
----------------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------

Diffusion	Document public
Rédacteur	DREAL- E.Conan (PRICAE) scara@developpement-durable.gouv.fr
Date de la réunion	13/02/20
Lieu de la réunion	Espace Part Dieu / SGAR
Documents joints	Feuille d'émargement de la séance (annexe) Présentation (en ligne sur le site internet de la DREAL, rubrique Prévention des Risques > Risques Miniers, Sous-Sol et Carrières)

PARTICIPANTS :

Voir liste d'émargement annexée

ORDRE DU JOUR COMMUNIQUE :

1. Introduction (Guy Lévi, SGAR AURA)
2. Tour de table
3. Calendrier
4. Choix du scénario régional à soumettre aux consultations
5. Présentation des orientations régionales

1- Introduction – Guy Lévi, SGAR

Rappel de l'objet du COPIL et du calendrier général. Débat sur le scénario et les orientations sans revenir sur les principes acquis du schéma.





1- Calendrier

Après débat avec les représentants des SCOT présents au COPIL, compte-tenu du calendrier électoral, il est proposé de retenir une **fin des consultations auprès des SCOT dans le cadre du R.515-4 du code de l'environnement à fin octobre 2020**. Cette consultation démarrerait ainsi officiellement fin juillet 2020 pour permettre aux SCOT de consulter les communes comprenant des carrières (délai de 2 mois porté à 3 mois dans ce cas).

Le reste du calendrier n'est pas remis en cause. La faisabilité d'une consultation simultanée des personnes visées au L.515-3 est en cours d'examen.

2- Présentation des scénarios

Le scénario comprend d'une part l'évaluation des besoins en matériaux neufs de type granulats et d'autre part les possibilités de réponse associées.

	Scénario/ Hypothèses	Influence dynamique de population	Evolution des besoins en matériaux neufs	Marchés pris en compte
A-1	Consommation moyenne en matériaux neufs 	Directement corrélée 3 sous-scénarios possibles selon hypothèses Omphale d'évolution de la population - bas, moyen, haut	- 0,35 %/ an soit - 11,5 % sur 35 ans	Bâtiment + TP + VRD
A-2	Consommation réduite en matériaux neufs 		-0,7 %/ an soit - 21,8 % sur 35 ans	
B-1	Scénario régional objectif bas-carbone (base scénario BB ADEME) 	Pas de lien direct avec dynamique de population Réduction globale compensée par l'augmentation de la rénovation	-0,7 %/ an sur 20 ans - 1,95 % sur 15 ans soit environ -44 % sur 35 ans	Activité B + TP + VRD (hypothèse Bâtiment = 50% marché)
B-2	Scénario régional objectif bas-carbone dynamique territorialisé (base scénario BB ADEME) 	Directement corrélée 3 sous-scénarios possibles selon hypothèses Omphale d'évolution de la population bas, moyen, haut	- 0,7 %/ an sur 20 ans - 1,95 % sur 15 ans soit environ -35 % sur 35 ans	

Le scénario des besoins en matériaux neufs retenu pour les consultations est le scénario B2.

Il est compatible avec : les objectifs de recyclage du PRPGD, de la substitution par des matériaux biosourcés, de la stratégie nationale bas carbone, des dynamiques locales de population. L'hypothèse de la part bâtiment dans le marché global est très majorante.

Les réponses adaptées aux besoins en matériaux à l'échelle régionale, des aires urbaines et des "zones blanches" est évaluée selon 5 scénarios.

Le scénario en réponse retenu pour les consultations est le n°4 : renouvellement + logistique de proximité si besoin + extension et/ou création de sites selon les orientations.

Les aménagements et épandages évoqués en terrain agricole par le SCOT beaujolais ne sont pas du domaine de compétence du schéma régional des carrières comme indiqué en groupe de travail.

L'UNICEM signale l'intérêt du suivi des besoins sur la partie infrastructures sans que cela remette en cause le choix des scénarios.

3- Présentation des orientations

Les orientations ont été modifiées suite à la collecte des avis depuis le COPIL du 15/10/2019. Elles sont passées en revue.

La question des enjeux agricoles est particulièrement débattue. La nouvelle version soumise propose une orientation spécifique associée à un reclassement homogène des zonages agricoles en enjeu fort conformément aux attentes exprimées par la profession agricole. La DREAL rappelle que le classement des enjeux est sans préjudice des dispositions réglementaires applicables. La DDT 42 rappelle les principes de classement en PAEN-PENAP d'une part et ZAP d'autre part. Ces dispositifs sont différents dans leur protection des usages et du foncier.

La profession agricole confirme son souhait de ne pas distinguer les zonages en PAEN-PENAP des ZAP, mais elle souligne son souhait de rendre obligatoire des conventions entre carriers et profession agricole. La DREAL précise que rendre obligatoire une convention pour l'ensemble des secteurs agricoles serait à priori générateur de droit et donc incompatible avec l'écriture des orientations du SRC.

La prise en compte de gisements de report et l'existence d'une analyse sur la tension d'approvisionnement appelle des remarques diverses de la part des SCOT quant à leur capacité ou non à mettre en œuvre ces mesures.

La DREAL indique que l'orientation 7.1 est accompagnée d'une carte des gisements de reports (présentation BRGM lors de la conférence régionale). L'orientation tient compte des cas où une analyse de la situation de tension de la zone et où la prise en compte par les documents d'urbanisme de ces gisements ne serait pas effectif. Dans le cas où le SCOT ou les SCOT d'un bassin de consommation oriente l'approvisionnement de son territoire et le traduit dans l'identification de gisements de report, cette orientation garantit un transfert des projets ou carrières existantes hors enjeux majeurs. Les délais sont d'autant plus courts que le report est rendu possible par les documents d'urbanisme. L'UNICEM souligne les difficultés de report rencontrées faute de traduction dans les documents d'urbanisme même dans le cas où des études détaillées permettant d'identifier des gisements de report vers la roche massive auraient été réalisées (ex : étude BRGM des Combrailles).

Le SCOT du Grand Clermont souligne l'intérêt d'engager des démarches sous l'angle paysager (type « plan de paysage ») pour favoriser la remise en état et le choix de sites dans le cadre de cette démarche de report.

L'ARS s'interroge sur l'orientation 7.2 qui prévoit de privilégier les conditions particulières relatives aux enjeux majeurs définies dans des documents locaux opposables sur l'orientation 7.1 du schéma. Par exemple, dans le domaine de l'eau les SAGE sont compétents pour définir des modalités de mise en œuvre du SDAGE à l'échelle de son territoire et de ses enjeux. La DREAL rappelle les termes de l'article L.515-3 III du code de l'environnement qui prévoit que le schéma régional des carrières doit être compatible avec les SDAGE et les SAGE et non l'inverse.

Le Conseil Départemental du Rhône souligne l'importance de la protection des zones humides et s'interroge sur le choix de l'inventaire départemental des zones humides indiqué dans le tableau de hiérarchisation des enjeux. Compte-tenu du haut niveau de protection qu'il souhaite y voir mis en œuvre, il demande à ce que ce que les zones humides soient classées en enjeux réhibitoires.

Le législateur n'a pas prévu d'interdiction à priori pour un pétitionnaire de formuler une demande d'exploitation dans ces secteurs, leur maîtrise foncière n'y est pas non plus limitée. Les SDAGE RM et LB rappellent la séquence ERC applicable et les mesures compensation associées. Le SRC précise à l'échelle de la région et en complément des SDAGE et SAGE les objectifs d'évitement et de report dans le cadre de l'orientation associée aux enjeux majeurs.

Le SCOT du Beaujolais rappelle qu'il serait utile de faire figurer dans le schéma le lien avec les zonages retenus dans le SRADDET hérités des SRCE.

Il est demandé de modifier l'orientation 8 dans la mesure où la notion d'artificialisation nette et de réversibilité font l'objet d'un débat à l'échelle nationale. La phrase « leur remise en état contribue à atteindre l'objectif de 0 artificialisation nette à l'échelle de la région » est supprimée.

4- Suites

Les diagnostics territoriaux se poursuivent en parallèle de l'élaboration du schéma régional.

Attention particulière de la DDT42 concernant le diagnostic de l'aire urbaine stéphanoise et de ses éventuelles spécificités. (NDR : diagnostic en cours)

Mise en ligne du rapport analysant les avis transmis à l'issue du COPIL du 15/10/2019.

Les propositions et remarques complémentaires à ce COPIL sont à transmettre sous une quinzaine de jours.

La cartographie est mise en ligne au fil de son achèvement sur le site datara et/ou page internet du SRC (information de mise en ligne des équipes techniques du COPIL par messagerie).

Les différentes phases de consultations réglementaires sont prévues comme suit :

- Concertation préalable (L.121-12-1 CE) en modalités libres : printemps. Mise à disposition ouverte en ligne + 4 mois de droit d'initiative ;
- Consultation des EPCI producteurs (SCOT) et des communes le cas échéant (R.515-4 CE) : lancement officiel fin juillet pour retour sous 3 mois (fin octobre) ;
- Consultations des CDNPS, Région, Départements, PNR, parcs nationaux, CRA, INAO, CNPF et autres région françaises consommatrices (L.515-3 CE) – 2 mois. Si possible en même temps que la consultation précédente ;
- Mise à disposition du public (L.122-8 CE) 15 jours minimum + consultation des Etats/régions voisins.


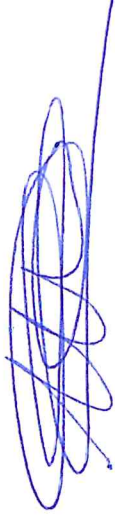


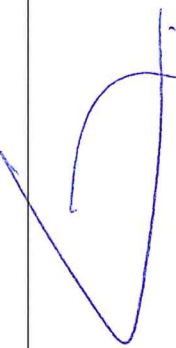

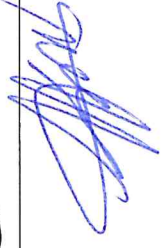
La consultation des CLE n'est pas prévue réglementairement. L'opportunité de leur consultation n'a pas été soulevée en séance.




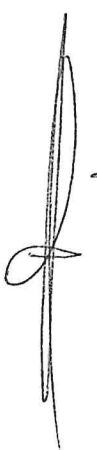
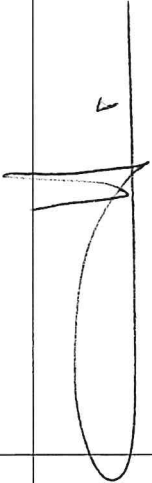
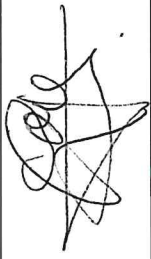
Annexe :


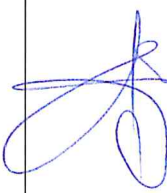
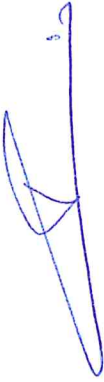


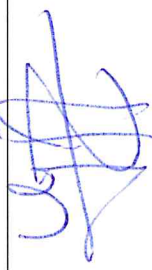
Feuille d'émargement


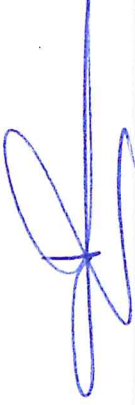
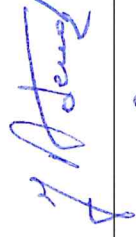



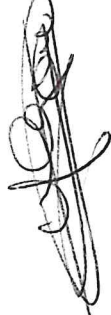

Réunion : COPIL schéma des carrières


Date : 13/02/2020

NOM	Prénom	Organisme et fonction	Mél/téléphone	Signature
Cécile	SIEGWART	DDT 42	cecile.siegwart@leair.gouv.fr	
Agnes	MAROT	Chambre d'Agriculture DREAL	agnes.marot@bovine.chambagri.fr	
Carole	CHRISTOPHE			
Jay	LEU	Sgan		
CHARLES-THOMAS	Jacques	UNICEM		
DUPERREY	Antoine	VP Dept 69	antoine.duperrey@rhonem.fr	
Carole	J. François	PAR - Grand des Berges appui à domicile	clfrj@leaudesberges.fr	

NOM Prénom	Organisme et fonction	Mél/téléphone	Signature
ESCOFFIER Magalie	DREAL		
BAZOUIN Atherine	SGAR		
Guine FORTAC	Grand Clermont		
Claire KRENIUËV	SGT Suopa	v.pavilloneo suopa.fr	
DECRÈE Dominique	UNICEN AURA		
Colin Laurent	CERIB	l.colin@cerib.com	
MARY Philippe	Urbalyon.	p.mary@urbalyon.org	
CONAN Elodie	DREAL		

NOM	Prénom	Organisme et fonction	Mél/téléphone	Signature
LEMAÎTRE	Charles-F	SFIC	charles.lemaitre@vicat.fr	
ZABLOCKI	Michèle	UNICEF	michel.zablocki@vicat.fr	
LANGCADE	Fabien	SIBCH - UNICEF	B. Langcade Cap Holding	
GIRARD	Bertrand	SM Beaujolais Chef de projet SCOT	bgirard@pays-beaujolais.com	
RIOCROUX	Christophe	EPURES	cricrooux@epures.com	
Guimont	Christiane	DREAC	gl	

NOM	Prénom	Organisme et fonction	Mél/téléphone	Signature
GUDER	Grégoire	NTPA	gregoire.gudin@mhk.fr	
RUCREUX	Christophe	EPU RES	rucreux@epures.com	
ADENOT	Jaspis	PNR Val de Saône	jaspis.adenot@wanadoo.fr	
SCHUMMER	Bernard	FNE 42	beschimmer@gmail.com	
TESTON	Darré	AMA 07	cl.teston@thuyts.fr	
COPPARD	Auréli	CRA	aurel.coppard@wanadoo.fr	
Charlotte	VE-GOUIC	Rôle métrope litéin du Gaveons fran cais	charlotte.leguic@gaveonsfrancais.org	
BEWECH	Cécile	EPC - GROS	cecile.bewech@sect-region-srenb.fr	

GAVOINE Ann-Suzanne CD69 - chef service
 anne-buirc.gavoine@chou.fr


LAMAT christel

ARS

YANIEZ ludovic

Agence urbanisme

l.moneze@urbalysm.org

~~Jamat~~
ZTT